



## DECISION MUNICIPALE N° 05 /DM/C/MBA/SG/CIPM/2025

Du 26 juin 2025 portant publication des résultats Du DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N°05/DCR/C-MBNA/CIPM/2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°02547-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 16 avril 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE AU MARCHÉ DE MBANGASSINA (lot 1) et CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORAGES EQUIPES DE PMH A TOWARO, BADISSA (BAPOISSE), BIALANGUENA (BITENGUE) ET YEBEKOLO (ETOA) (lot 2) DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

### LE MAIRE,

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;  
Vu la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025  
Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;  
Vu le décret n° 2018 /366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu l'Arrêté n°000263/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de MBANGASSINA, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;  
Vu l'arrêté n° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;  
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics  
Vu La circulaire N° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;

Considérant le DOSSIER DE CONSULTATION RESTREINTE N°05/DCR/C-MBNA/CIPM/2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°02547-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/Nmg du 16 avril 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE AU MARCHÉ DE MBANGASSINA (lot 1) et CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORAGES EQUIPES DE PMH A TOWARO, BADISSA (BAPOISSE), BIALANGUENA (BITENGUE) ET YEBEKOLO (ETOA) (lot 2) DANS LA COMMUNE DE MBANGASSINA, DÉPARTEMENT DU MBAM ET KIM, RÉGION DU CENTRE

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entrepreneur ci-dessous cité est retenu comme attributaire des Lettres Commandes relatives au Dossier de Consultation Restreinte susmentionné pour les montants et délais ci-après :

LOT	ARRONDISSEMENT	LOCALITES	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI
1	MBANGASSINA	MBANGASSINA	GEETECH BP: Maroua Tel: 695 76 58 03 / 677 18 80 36	45 999 970	90 jours
2	MBANGASSINA	MBANGASSINA	GEETECH BP: Maroua Tel: 695 76 58 03 / 677 18 80 36	33 999 997	90 jours

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

### AMPLIATIONS :

- MINMAP
- PREFET MK/NTUI
- ARMP-CE/YDE
- CIPM-MBNA
- AFFICHAGE.-

Mbangassina, le 26 juin 2025.



Le Maire/Maître d'ouvrage,

Mboéné Bernara